AccueilRevenir à l'accueilCollectionMonnier, AdrienneItemLettre d'Adrienne Monnier à Jean Paulhan, 1931-06-18

Lettre d'Adrienne Monnier à Jean Paulhan, 1931-06-18

Auteur: Monnier, Adrienne (1892-1955)

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Monnier, Adrienne (1892-1955), Lettre d'Adrienne Monnier à Jean Paulhan, 1931-06-18, 1931-06-18.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site HyperPaulhan

Consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/14655

Information sur la lettre

Date1931-06-18 DestinatairePaulhan, Jean (1884-1968) LangueFrançais

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche: Société des Lecteurs de Jean Paulhan; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

ÉditeurSociété des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)
Notice créée par Équipe HyperPaulhan Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 28/11/2025





LA MAISON DES AMIS DES LIVRES

18 juin 1931.

Monsieur GASTON GALLIMARD
Directeur de LA NOUVELLE REVUE FRANCAISE
et des EDITIONS de LA NOUVELLE REVUE FRANCAISE.

7. RUE DE L'ODEON - PARIS - VIC TÉL : DANTON 07-41

ARCHIVES PAULHAN

Cher Monsieur,

Etant chargée par M. JOYCE de le représenter en tout ce qui concerne la publication des traductions françaises de ses oeuvres, je vous fais savoir, par la présente, qu'il désapprouve le tirage-à-part qui a été fait , sans son consentement, des Fragments de ANNA LIVIE PLURABELLE publiés dans le n° de LA NOUVELLE REVUE FRANCAISE du 1 er Mai 1931.- Il désire que ces tirages-à-part soient tous détruits.

M. JEAN PAULHAN m'a dit qu'il avait été fait dix (10) tirages-à-part.De ces dix exemplaires, je possède actuellement :

- les 5 ex. remis à M. Joyce 5 :
- l'ex. remis à M. Jean Paulhan 1 : soit, au total,
- l'ex. remis à M. Philippe Soupault- 1 : huit exemplaires.
- l'ex. remis à moi 1 :

Vous seriez tout à fait aimable de me remettre, dans le plus bref délai possible, les deux ex. restants. Dès que je serai en possession des dix exemplaires je les détruirai en votre présence ou en présence d'une personne chargée de vous représenter.

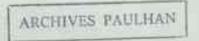
Je vous demanderai aussi, en plus de la remise des deux



LA MAISON DES AMIS DES LIVRES

(2)

7. RUE DE L'ODEON - PARIS - VIO TRL : DANTON 07-41 2. C 68596 N- 274-962



exemplaires restants, de me délivrer une attestation signée par vous qu'il ne subsiste aucun exemplaire du tirage-à-part en question.

Veuillez recevoir, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien distingués .

Adrien monni

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Paulhan/items/show/14655?context=pdf